## CONDITIONS DU JOURNAL

L'ABONNEMENT EST PAYABLE D'AVANCE

Edition quotidienne (par an) ..... $4.00
Edition hebdomadaire " ..... 1.00

**Les annonces sont insérées aux taux suivants :**

Par ligne 1ère insertion..... 0 10
" Chaque insertion subséquente 0 05
" Trois insertions par semaine.. 0 06
" Deux " " " 0 07
" Une " " " 0 08

**Conditions spéciales pour annonces à longs termes**

**Réclames: 10 centins par ligne chaque insertion**


## JEUDI, 11 AVRIL 1889

Sir Richard Cartwright est revenu, hier pour la troisième fois, sur la question du prospectus de l'emprunt 1888. Il a déposé, sous forme d'amendement au budget, une longue motion de blâme contre le gouvernement.

L'honorable M. Foster, M. Patterson (Brant), L. H. Davies, M. Weldon (St Jean), M Waldie, Sir John Thompson, l'honorable M. Laurier, MM. Mulock, Peter White et Colter ont pris successivement la parole.

La motion de sir Richard Cartwright a été rejetée par un vote strict de parti, à la majorité de 117 voix contre 74.

La chambre des communes s'est ensuite formée en comité des subsides, et a voté les crédits du département des affaires des sauvages, de la police à cheval et des dépenses diverses.

Le *Free Press* nous reproche ainsi qu'à d'autres journaux conservateurs canadiens français, d'avoir blâmé M. Laurier à propos de sa déclaration qu'il n'appartenait pas à l'école libérale française, mais à l'école libérale anglaise.

Nous n'avons jamais rien dit de pareil, et nous approuvons fort M. Laurier d'appartenir à l'école libérale anglaise, quoiqu'à vrai dire, il nous ait paru commettre une erreur regrettable en confondant avec l'*école libérale* française, qui a toujours condamné la persécution religieuse, l'*école révolutionnaire* française, qui est depuis dix ans au pouvoir en France.

Sans nous arrêter à cette distinction qui n'offre qu'un médiocre intérêt sur le continent américain, nous nous sommes bornés à déclarer que M. Laurier nous paraissait avoir été un peu loin, pour un Canadien français, dans la renonciation qu'il a faite de la France, et dans la condamnation sans réserve qu'il a prononcée contre elle.

Par exemple, tout en nous considérant comme loyaux à l'Angleterre et en n'introduisant dans notre loyauté aucune espèce de réserve, nous pensons que M. Laurier aurait montré plus de tact et de dignité, en évitant de dire que si l'allégeance française était soumise à un plébiscite, elle ne réunirait pas une seule voix dans la province de Québec.

La question n'ayant aucune chance d'être jamais posée, cette déclaration était au moins inutile.

Le *Mail* n'admet pas qu'on invoque, en faveur du vote émis par les libéraux dans la question du bill des Jésuites, le nom de M. Blake. Il estime que depuis son attitude dans l'affaire Riel, M. Blake a perdu toute autorité morale.

La chambre de commerce d'Ottawa, qui vient de se réorganiser avec plus ou moins de succès, nous paraît avoir donné la preuve de plus de partisannerie politique que d'entente des intérêts commerciaux, lorsqu'elle a appelé M. Erastus Wiman à venir faire une conférence dans notre capitale.

En admettant que l'annexion du Canada aux Etats-Unis soit une thèse défendable, et qu'il y ait de bons arguments pour et contre, (ce que nous n'admettons pas du tout pour notre compte, mais ce que nous acceptons simplement pour le bénéfice de la discussion) il y a dans tous les cas un point qui est incontestable, et sur lequel loyalistes et annexionnistes peuvent se mettre facilement d'accord

C'est que si l'annexion du Canada aux Etats-Unis était votée, il ne resterait qu'à raser la ville d'Ottawa.

Entre le nouvel Etat de Québec, et le nouvel Etat d'Ontario avec Toronto pour capitale, Ottawa qui a dû sa prospérité à sa situation de capitale du Dominion, aurait perdu toute raison d'être.

En attendant que l'herbe pousse dans les rues, il n'y aurait qu'à vendre la pierre des bâtiments publics, car ils sont placés sur un site trop élevé pour qu'on puisse même songer à les consacrer à une scierie mécanique.

Il est fâcheux que la chambre de commerce, qui s'est donné pour mission de représenter les intérêts d'Ottawa, n'ait pas pensé à cela, mais il y a de quoi refroidir ceux de nos concitoyens qu'on convie d'une façon si inopportune à aller applaudir M. Erastus Wiman, au cœur même de la ville qui aurait le plus à souffrir de la réalisation de ses projets.

Le *Globe* et l'*Electeur* rééditent encore avec une superbe assurance la thèse émise par Sir Richard Cartwright d'après laquelle le gouvernement se serait obligé sans s'en douter à consacrer £350,000 par an, au rachat de l'emprunt 1888 et par conséquent à le racheter en dix ans environ, à *n'importe quel prix*.

Il est vraiment curieux qu'aucun de nos adversaires ne se soit encore avisé de songer que les financiers anglais, qui ont des intérêts dans l'emprunt de 1888, s'entendaient aussi bien et probablement mieux que Sir Richard Cartwright dans l'interprétation des prospectus d'émission.

Si le gouvernement avait contracté la prétendue obligation dont on parle, il n'y aurait besoin d'aucun combine pour faire monter les bons. Il n'y a pas de puissance au monde qui put les empêcher de s'élever à 120, 130 ou même 140, car il n'y a pas de capitalistes au monde qui ne soient prêts à spéculer à la hausse sur une valeur, quand il est certain à l'avance que le débiteur sera obligé de la lui racheter en moins de dix ans au plus haut cours.

Cependant l'emprunt de 1888, après avoir été émis au dessus de 99, est tombé, et paraît se maintenir péniblement à 95.

Au taux actuel c'est le gouvernement canadien qui a intérêt à le racheter et ce sont les souscripteurs qui auraient intérêt à le garder. Nous aimons mieux croire que Sir Richard Cartwright s'est laissé entraîner par esprit d'opposition à commettre une lourde erreur, plutôt que d'admettre que le *Stock Exchange* de Londres n'aurait pas compris les avantages qui lui étaient faits, et s'obstinerait à laisser au dessous du cours d'émission, un emprunt d'une valeur si inappréciable.

## Le gouvernement local en Ecosse

Le ministère tory qui est obligé de gouverner l'Angleterre par la politique radicale, afin de conserver dans sa politique Irlandaise l'appui de M. Chamberlain, vient de présenter à la chambre des communes un projet de loi sur le gouvernement local en Ecosse.

Ce projet de loi qui n'est autre que la reproduction à peu près textuelle de la loi adoptée, l'an dernier, sur le gouvernement local en Angleterre, est intéressant à examiner à un double titre. D'abord, au point de vue des réformes politiques et sociales qu'il apporte dans constitution du royaume uni, et ensuite à raison du but spécial que poursuivent les auteurs de cette législation, qui est considérée à leurs yeux comme une tentative désespérée pour échapper au *Home Rule*, en y substituant des assemblées de comté.

On sait que jusqu'à l'an dernier, le gouvernement représentatif local n'existait pas dans les comtés anglais. Les bourgs et les villes jouissaient, soit par suite d'anciennes chartes, soit en vertu de la loi de 1835, de franchises municipales très étendues et tout à fait analogues à celles des grandes villes américaines ; mais dans les paroisses rurales, le régime municipal n'existait pas. La *vestry* avait perdu peu à peu ses anciennes attributions, et malgré la loi sur les *unions de paroisses*, en réalité le gouvernement municipal était concentré dans le comté où il n'était pas exercé par une assemblée élective. C'étaient les juges de paix, c'est-à-dire les *squires* et les grands propriétaires investis par la reine de cette charge gratuite, qui cumulaient dans les *petty sessions* les pouvoirs judiciaires et administratifs, et il appartenait à ces magistrats de régler les dépenses locales et de fixer la quotité des taxes indépendamment de toute intervention des contribuables. Il en résultait un gouvernement local autonome et aristocratique : autonome en ce sens qu'il était indépendant du pouvoir central ; aristocratique en ce sens qu'il appartenait aux grands propriétaires investis du titre de juges de paix.

La loi de 1888 a changé ce régime, et elle y a substitué des conseils de comté qui formeront autant de petits parlements locaux, investis d'attributions analogues à celles des conseils généraux français, élus par le suffrage quasi universel dont M. Gladstone a doté l'Angleterre en vertu du bill de réforme de 1884.

Disons en passant que l'une des conséquences de ce bill a été de supprimer les antiques privilèges de la cité de Londres, et de faire de toute l'agglomération londonienne, une grande commune comme Paris, qui sera désormais administrée par un conseil de comté.

Cette réforme, très libérale en apparence, n'a pas été envisagée en Angleterre sans quelques inquiétude par les gens sages. On considère, à tort ou à raison, qu'elle est appelée à précipiter le mouvement démocratique qui est en train de transformer la société anglaise. On craint que la substitution des conseils de comté à l'influence des grands propriétaires n'ait pour effet de créer, en Angleterre, cette classe de *politiciens* qui est la plaie des Etats-Unis et qui serait la destruction du gouvernement aristocratique. On s'en effraie, surtout au point de vue de la composition future de la chambre des communes, qui sauf dans quelques grandes villes, avait échappé jusqu'ici à l'action des politiciens, et beaucoup de personnes croient que les élus du suffrage quasi universel des comtés seront fatalement appelés à former le noyau d'autant de comités électoraux d'un caractère démocratique, dont l'action pourrait bien être de nature à supprimer les vieilles influences électorales, et à changer du tout au tout la base encore aristocratique de la composition actuelle de la chambre des communes.

C'est ce régime que le ministère Salisbury propose d'appliquer maintenant à l'Ecosse, et se réserve d'essayer plus tard en Irlande.

Le projet de loi qui vient d'être présenté pour l'Ecosse contient une modification, assez légère en apparence mais très grave quant au fond, au texte de la loi précédemment adoptée pour l'Angleterre. Il confère aux conseils de comtés écossais, outre le gouvernement local le droit de statuer sur les bills privés qui étaient autrefois du ressort exclusif du parlement anglais.

Cette mesure a pour but de donner satisfaction à la population écossaise, qui se plaignait vivement d'être sacrifiée par la chambre des communes, et qui voyait toutes ses affaires mises en retard par suite des nombreuses occupations du parlement, et de l'impossibilité où il se trouvait de consacrer un temps suffisant aux intérêts exclusivement écossais.

Mais en même temps la même mesure a pour but visible d'éviter la création d'un parlement écossais à Edimbourg. C'est pour cette raison qu'elle éparpille entre les assemblées de comté une attribution dont ces dernières auront beaucoup de peine à faire un emploi utile ; car notamment en ce qui concerne les grands travaux publics, il y a très peu de bills privés qui n'intéressent pas à la fois plusieurs comtés, et dès lors on se demande ce qu'ils deviendront entre les mains des assemblées locales différentes qui peuvent ne pas disposer des mêmes ressources et ne pas être animées du même esprit.

Le projet connu de M. Chamberlain est d'appliquer à l'Irlande le développement du même système, et d'y créer des conseils de comté qui seraient investis de véritables pouvoirs législatifs. De cette façon l'autorité législative, éparpillée entre plus de soixante assemblées, serait moins à redouter pour l'Angleterre, et l'Ulster aurait quelque chance de faire dominer dans ses assemblées locales une majorité orangiste.

Lord Salisbury et M. Chamberlain nous paraissent se faire de grandes illusions, s'ils se figurent que les assemblées locales remplaceront le *Home Rule* dans l'esprit des Irlandais. Un peuple veut avoir une législation commune et un organe gouvernemental, et ce n'est pas en le morcelant comme au moyen âge, qu'on le fera renoncer à la possession de ce parlement local qui est pour lui le symbole de la nationalité.

En Ecosse même, le gouvernement anglais n'échappera pas au *Home Rule*. Il est beaucoup moins vivement désiré qu'en Irlande, ce qui se conçoit très bien, puisqu'en somme les lois votées à Westminster sont dans un esprit conforme aux aspirations écossaises, tandis que les Irlandais se plaignent, à bon droit, que les lois relatives à l'Irlande soient contre l'Irlande. Il ne faut donc pas s'étonner qu'une proposition présentée par un député radical et relative à l'établissement immédiat du *Home Rule* en Ecosse, ait pu être rejetée avant-hier à une immense majorité.

Mais M. Gladstone, qui s'est prononcé pour le rejet, a dit en même temps qu'il ne doutait que l'Angleterre accordât sans difficulté le *Home Rule* à l'Ecosse, le jour où le peuple écossais aurait manifesté clairement la volonté de l'obtenir ; et nous le répétons, la force des choses est là. Les lois votées pour l'Angleterre ne sont pas applicables à l'Ecosse, et il faut que le parlement anglais vote pour ce dernier pays autant de lois spéciales. Dans de telles conditions, il est fatal que l'exemple de l'Irlande s'impose à l'Ecosse et au pays de Galles. Pour tant que faire que d'avoir des lois spéciales, il est beaucoup plus simple de les voter soi-même dans un parlement local, et de ne laisser au parlement uni que des affaires d'un caractère véritablement impérial.

Cette solution qui tend à faire du Royaume-Uni une fédération à quatre, peut n'être pas sans difficulté ni sans danger ; mais elle est dans la force des choses, et elle s'impose à l'Angleterre comme la punition des gouvernements successifs qui n'ont su ni assimiler ni se concilier l'Irlande.

Non contente de vouloir que le gouvernement soit tenu de racheter les bons 3o/o de l'emprunt 1888 à n'importe quel prix, la *Patrie* dit que s'il ne le fait pas, il aura " commis une indignité dont nous serons tenus responsables, mais qui est de nature à nous discréditer à tout jamais sur le marché anglais."

Qu'est-ce que la *Patrie* doit donc penser de l'indignité commise par le gouvernement de Québec et du discrédit qui doit en résulter pour la province ?

Le gouvernement de Québec ne s'était pas borné à annoncer une simple intention Il était tenu par une clause formelle à amortir jusqu'à concurrence de 1 pour cent par an, tous les emprunts de la province antérieurs à celui de 1881.

Cependant l'amortissement a été supprimé.

Il a commencé par être simplement suspendu pendant trois ans sous le gouvernement Ross, par suite d'insuffisance de fonds. Mais M. Shehyn, trésorier du gouvernement Mercier, a été plus loin. Dans son premier exposé budgétaire de 1887, il a posé en principe que l'amortissement était une chose inutile et qu'il serait désormais abandonné.

Décidément les libéraux feraient mieux d'être un peu plus équitables pour le gouvernement fédéral, et de réserver quelque chose de leur farouche sévérité pour les pratiques financières du gouvernement Mercier.

## La constitution des Etats-Unis

En commentant la dépêche relative au mouvement anti-canadien que le sénateur Frye paraît en train d'organiser à Washington, le *Globe* fait remarquer que les républicains n'ont cessé pendant quatre ans de se plaindre de la trop grande modération de M. Bayard, et qu'il ne se passera probablement pas longtemps avant qu'à leur grande déception, ils n'aient les mêmes griefs contre M. Blaine. Si le *Globe* était moins un journal de parti, et s'il y avait réfléchi davantage, il aurait peut-être pu conclure de l'incident Frye, survenant après les ennuis éprouvés par M. Cleveland, que la constitution tant vantée des Etats-Unis offre de singulières défectuosités.

Chacun sait que les Etats-Unis n'ont pas comme nous le gouvernement responsable. Il en résulte que les chambres n'ont pas de guide, qu'elles sont fatalement indisciplinées, et qu'en contrariant sans cesse le gouvernement elles rendent toute politique extérieure à peu près impossible.

Les hommes d'Etat, qui sont appelés à la présidence ou au ministère, peuvent bien avoir leurs erreurs et leur parti pris ; mais ils se sentent la responsabilité du pouvoir. Mis en contact avec les nécessités de la vie internationale, les plus ardents, comme M. Blaine, sont obligés de s'assagir ; et, comme en dehors de la guerre, il n'y a pas d'autre moyen de régler un différend qu'un compromis dans lequel les deux partis sont obligés de faire des sacrifices réciproques sur leurs prétentions primitives, les hommes d'Etat américains en arrivent, tout comme les autres, à essayer de régler leurs différends par des compromis.

Mais quand ils se présentent ensuite devant les chambres, celles-ci n'ont pas la responsabilité du pouvoir et, ne possédant pas le régime responsable, elles n'ont pas comme chez nous une majorité dont le sort est lié à celui du cabinet qui la personnifie. Il en résulte que les membres des chambres ne songent qu'à faire assaut de mauvaise et malsaine popularité. Chaque fois qu'on leur propose une négociation ou un traité, ils feignent de trouver qu'on est disposé à faire ou qu'on a fait trop de sacrifices à l'étranger. Ils se drapent dans les prétendus droits du peuple américain avec une obstination d'autant plus imperturbable qu'ils se sentent irresponsables ; et quand ils ne parviennent pas à pousser le gouvernement à faire des sottises, ils aboutissent par leur opposition à annuler sa diplomatie et à la réduire à l'impuissance.

Franchement, si c'est là le régime politique qu'on nous offre comme le beau idéal, nous préférons le nôtre.

## Sic vos non vobis

Le *Mail* a entrepris de mettre M. Mercier et M. Laurier en contradiction avec eux-mêmes, et tout en convenant que ces deux hommes politiques n'ont jamais accepté en entier le programme de l'*Avenir*, il les accuse de s'être montrés autrefois beaucoup moins favorables qu'ils ne le sont maintenant, à ce qu'il appelle " les empiètements du catholicisme".

Que le fait soit vrai ou non, il faut convenir que le *Mail* n'est pas heureux dans ses citations, car il oppose à M. Laurier, un discours prononcé par lui le 26 juin 1877, dans lequel nous ne voyons absolument rien à reprendre, mais dans lequel le *Mail* pourrait, par contre, présentement beaucoup apprendre.

L'un des extraits qu'il cite est ainsi conçu :

" Vous voulez organiser un parti catholique, mais n'avez vous jamais réfléchi que si malheureusement vous réussissiez, vous ameneriez sur le pays des calamités dont il est impossible de prévoir les conséquences ? Vous voulez organiser tous les catholiques en un seul parti, sans autre lien, sans autre base, que celui de la religion ; mais n'avez-vous pas réfléchi que par ce fait seul vous organisez la population protestante, en un seul parti, et qu'alors au lieu de la paix et de l'harmonie qui règnent aujourd'hui en Canada, vous aurez la guerre religieuse, la pire de toutes les guerres ? Encore une fois je vous accuse devant le Canada, de ne connaître ni votre pays ni le temps où nous vivons."

Il n'y aurait qu'à changer un seul mot et à substituer à la phrase du début : " Vous voulez organiser un parti catholique," cet autre membre de phrase " Vous voulez organiser un parti protestant," pour que tout le reste de l'apostrophe s'appliquât merveilleusement à la conduite du *Mail*.

Non seulement M. Laurier ne s'est pas dédit sur ce point spécial, mais en le citant mal à propos, le *Mail* a publié lui-même la condamnation de la politique qu'il recommande depuis quatre ans aux fanatiques d'Ontario.

## L'agitation dans Ontario

La *Presse* publie sur l'agitation anti-jésuitique, une correspondance dans laquelle nous relevons le passage suivant :

Le mouvement anti-jésuitique a été, avant tout, une insurrection de révérends et une spéculation de journaux.

Malheureusement, il serait puéril de se dissimuler que ce mouvement est venu sur un terrain préparé depuis longtemps, et qu'il paraît avoir laissé des traces profondes dans la masse de la population. Il faut nous habituer à l'idée déplaisante que les sentiments d'une portion notable, et surtout de la fraction peu éclairée des Anglais d'Ontario, n'ont aucun rapport avec les sentiments que nous nourrissons, à Québec, à l'égard des Anglais protestants de notre propre province et de ceux du reste du pays.

Les Canadiens-Français, au moins en grande majorité, peuvent regretter de n'être pas les maîtres exclusifs de ce pays qui avait reçu le nom de Nouvelle-France. S'ils disaient leur pensée intérieure, beaucoup d'entre eux trouveraient sans doute beaucoup mieux qu'il n'y eût au Canada qu'une seule race professant la même religion, et que cette race fut la race canadienne française. Quand une question, qui leur paraît offrir à tort ou à raison un caractère national, survient, comme il y a trois ans la malheureuse affaire Riel, ils sont prêts à s'échauffer plus vite et d'une façon moins raisonnée que la sagesse ne l'ordonnerait. Mais, en dehors des heures de crise et des questions qui soulèvent un conflit aigu de race ou de croyance, je crois pouvoir affirmer qu'il n'y a pas, dans toute la province de Québec, un seul Canadien-français qui ait jamais envisagé comme un programme pratique et permanent l'idée d'une guerre civile aboutissant à l'expulsion de la race anglaise. On peut parcourir d'un bout à l'autre Montréal, la ville la plus peuplée du Canada et celle où les deux races sont le plus en contact, on n'y trouvera pas un seul de nos compatriotes qui emploie ses loisirs à rêver au jour plus ou moins prochain de *Vêpres Siciliennes* contre les Anglais.

Il en est tout autrement, sinon dans Ontario, au moins dans une portion d'Ontario. Il y a là des Anglais fanatiques, qui ne se sont jamais réconciliés avec l'idée que le Canada, étant une terre conquise par l'Angleterre, ne dût pas être exclusivement anglais et protestant. La perspective d'une seconde conquête de la province de Québec, dont le *Mail* et même d'autres journaux, comme l'*Evening Journal* d'Ottawa, nous parlent dans leurs jours de colère, hante certainement dans le Haut-Canada beaucoup d'esprits malades. Cette solution n'a d'ailleurs rien de conforme aux pratiques oppressives, qu'il y a peu de temps encore les Anglais tenaient en honneur dans d'autres colonies vis-à-vis de la race indigène. Il y a beaucoup d'Ontariens qui, sauf ce travers, seraient sans doute les meilleurs gens du monde et qui rêvent sérieusement d'appliquer à la province de Québec, sinon le même traitement qui a été appliqué aux *cipayes* après l'insurrection de l'Inde, tout au moins, et à titre de *minimum*, les pratiques de M. Balfour à l'égard de l'Irlande actuelle.

Je suis loin de croire que ces sentiments haineux soient ceux de la majorité, mais ils existent ; et malheureusement le fanatisme gallophobe a été chauffé à blanc, depuis plus de trois ans, par une campagne de presse qui a fait dans les esprits de déplorables ravages. Vous savez dans quelles conditions le *Mail* a entrepris cette campagne, en 1885. Il est permis de dire qu'elle a été d'autant plus honteuse qu'elle était déterminée par un pur but de spéculation. Le *Mail* a fait appel au fanatisme, comme d'autres publient des romans feuilletons à grand effet ou annoncent des nouvelles à sensation en grosses capitales. Peut-être que, s'il était resté seul, cette campagne, si véhémente qu'elle fût, n'aurait eu que peu de portée ; car le *Mail* est un journal de forme sérieuse et massive, qui s'adresse surtout aux hommes politiques et qui n'a que peu d'accès auprès des masses. Mais le *Mail* a trouvé dans le *World* un complice, guidé par des motifs tout aussi peu honorables, et infiniment plus dangereux. Le *World* n'est pas seulement un journal populaire à gros tirage. Il paraît le matin à Toronto, et, par suite d'un arrangement avec différends journaux, il adresse, sous forme de clichés, à quarante-cinq feuilles du soir de différentes villes d'Ontario, cinq colonnes de matière que ces derniers s'approprient et reproduisent. D'après les heures des trains, ces envois pénètrent, sur trois lignes, à presque tous les journaux, à l'heure voulue pour l'édition du soir, d'un côté jusqu'à Windsor, de l'autre jusqu'à Sainte Catherine, et du troisième jusqu'à Smith Fall. Vous pouvez conjecturer dans quel esprit sont conçues les cinq colonnes du *World*, et mesurer par là qu'elle a été, depuis trois ans, l'intensité de la propagande du fanatisme, auprès d'une population qui n'a guère entendue qu'elle, et qu'aucune autre fraction de la presse anglaise n'a sérieusement cherché à mettre en garde contre cette campagne perturbatrice.

## A TRAVERS LES JOURNAUX

L'*Etendard* dit que l'*Union Libérale* a pris dans la question des Jésuites la même attitude que le *Canadien*, et que si ces deux journaux avaient été inspirés par la même personne, il n'en serait pas étonné le moins du monde.

***

La *Paix*, de Trois-Rivières, se donne le luxe d'un placard pour étaler combien nous versons dans le trésor américain ; et après avoir constaté que nos exportations ont été de $29,000,000 elle en conclut, avec le tarif en mains, que nous avons payé $4,242,650,02 de droits.

La *Paix* fera bien de faire encore quelques études d'économie politique. Elle apprendra que ce n'est pas le vendeur indigène, mais le consommateur étranger qui paie la presque totalité des droits.

S'il en était autrement, nous serions vraiment un peuple trop heureux, et les libéraux auraient encore plus de mauvaise grâce qu'ils en ont à attaquer la politique nationale ; car nous serions un peuple à peu près sans impôts, et ce seraient les producteurs anglais et américains qui subviendraient aux deux tiers des dépenses du Canada, en nous payant chaque année $22,000,000 de droits de douanes.

***

Le *Globe* paraît exécuter un mouvement tournant. Il est toujours pour le désaveu du bill des Jésuites, et il condamne les conservateurs qui n'ont pas prononcé le désaveu ; mais il n'admet pas qu'on injurie les libéraux qui se sont trompés sur la question constitutionnelle.

"Irons-nous, dit-il, parceque nous différons avec eux sur ce point, les accuser de *vilainie*, *bassesse*, *tricherie*, *soumission au pape*, *crainte rampante du vote catholique*, et que d'autres choses ? Les gens raisonnables prendront exemple sur le principal Caven qui a vigoureusement combattu l'acte des Jésuites, tout en refusant absolument d'attribuer des motifs infâmes à ceux qui ont voté contre la résolution O'Brien.

## TELEGRAMMES

### M. Wm. H. SMITH

#### Le leadership de la chambre des Communes.

**LA MAJORITE RECLAME M. BALFOUR**

LONDRES, 10—Un grand banquet a été offert par les principaux banquiers et commerçants de la cite, à M. Henry Smith, premier lord de la Trésorerie, qui doit abandonner le poste de *leader* de la Chambre des Communes pour être appelé à la pairie.

M. Balfour, le général Wolseley, et un grand nombre d'hommes politiques y assistaient.

On se préoccupe beaucoup du choix de la personne qui sera appelée à remplacer M. Smith dans la direction de la chambre des Communes.

On a cité les noms de Sir Mitchell Hicks Beach, Lord Randolph Churchill, M. Goschen, et M. Balfour.

Mais Sir Mitchell Hicks est presque aveugle ; il a d'ailleurs occupé le poste de *leader* sous le premier ministère Salisbury, et il a totalement échoué.

Lord Randolph Churchill est brouillé avec une partie des conservateurs. Il paraît avoir des velléités de passer au parti libéral unioniste ou au groupe de M. Chamberlain, et il n'y a aucune chance qu'il entre dans le cabinet.

M. Goschen, ancien libéral, qui a été imposé comme chancelier de l'Echiquier par le marquis de Hartington, ne saurait être accepté comme chef des tories.

Du reste on assure que les membres de la majorité déclarent qu'ils ne veulent pas accepter d'autre chef que M. Balfour. Ce choix n'est pas pour déplaire à Lord Salisbury, qui est l'oncle de ce dernier, et qui a trouvé dans M. Balfour un exécuteur sans scrupule des hautes œuvres de la politique tory en Irlande.

M. Balfour sera, depuis l'avènement de Lord Salisbury, le quatrième *leader* de la chambre des communes ; on pourrait même dire le cinquième, si l'on tient compte de l'éviction de Lord Idleseigh (Sir Strafford Northcot) qui était *leader* en titre de l'opposition conservatrice, lors de l'avènement du cabinet.

Ces mutations prouvent que le parti tory est bien pauvre en hommes dans la chambre élective, et sont une cause de faiblesse pour le cabinet.

En réalité, les véritables *leaders* de la chambre sont Lord Harthington et M. Chamberlain qui sont maîtres de la majorité sans en faire partie.

**Boulanger et Rochefort à Bruxelles**

BRUXELLES, 10—Rochefort a loué un appartement à Bruxelles.

Le général Boulanger a passé la soirée a une réception donnée par le député Somze.

**La régence de Luxembourg**

LUXEMBOURG, 10—Le duc de Nassau a pris possession de la régence du grand duché du Luxembourg aujourd'hui. Il a été reçu avec enthousiasme.

## DECES

BELLIVEAU—Ce matin, 11 courant, au No. 9 rue Peter, Ottawa, Clarice, âgée de un an et quatre mois, enfant de A. H. Belliveau, du département des Pêcheries. Le convoi funèbre partira de la résidence ci-haut mentionnée, vendredi à 3 hrs p. m.

Amis et connaissances sont priés d'assister aux funérailles.


# CHEAPSIDE

Veuillez, s'il vous plait, venir profiter de notre vente à bon marché de

Nouveaux Dolmans
Nouveaux Pardessus
Nouveaux Gilets
Nouveaux Jersey
Cette Semaine

GANTS DE KID

La plupart des marchands prennent un profit aussi élevé sur les gants de Kid que sur les autres marchandises.

**NOTRE GRAND SUCCES** dans cette branche vient de ce que nous faisons une étude spéciale des gants. Nous les achetons en grande quantité des fabricants eux-mêmes, et nous les payons comptant.

Nous les marquons à un très petit profit, et nous en vendons vingt paires contre les autres marchands une. Conséquemment nous sommes plus que satisfaits.

DUPUIS & NOLIN

FAITES FAIRE VOS
PHOTOGRAPHIES
— EN —
COSTUMES :-: D'HIVER

Scènes appropriées. Tout de première classe
AU STUDIO DE
**PITTAWAY & JARVIS**
117 RUE SPARKS
Téléphone 361

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire
Reparer vos Balances
— ou —
INSPECTER vos POIDS
Allez chez le sous-signé.

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes.
Chèques et Billets en cuivre et en acier,
Presses à Sceaux et Mémorials.
Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc.
Etampes en acier.

**PRITCHARD ET ANDREWS**
GRAVEURS EN GENERAL
No. 175 RUE SPARKS

**REMEDE DE PINUS**
POUR les HEMORROIDES
Marque de Commerce
Onguent PINUS

Pour les hémorroïdes internes ou externes. La guérison ne manque jamais de se produire après quelques applications.

**SUPPOSITOIRE PINUS**—Pour hémorroïdes avec écoulement interne de sang. Remède et préventif sûrs.

Un des principaux ingrédients de ce remède est la gomme pure du Pin blanc du nord.

Mis en boites séparées.

EN VENTE CHEZ LES PHARMACIENS

— PREPARE PAR —
Pinus Medical Co.,
Ottawa, Ontario.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE**
— DU CANADA —
" CITIZENS "
FONDEE EN 1864

BUREAU PRINCIPAL : Edifice de la Compagnie d'Assurance " CITIZENS," 181 rue St. Jacques, Montréal.

DIRECTEURS :
Hon. J. J. C. Abbott, Sénateur, Président
Andrew Allan, Ecr., Vice-Président.
Robert Anderson, Ecr | Arthur Prevost, Ecr
Alp. Desjardins, M. P. | J. O. Gravel, Ecr.
H. Montagu Allan, Ecr.
William Smith, secr-trés.
G. E. Hart, gérant général

CAPITAL SOUSCRIT - $1 009,800.00
Dépôt au gouvernement fédéral 122,840 00
G. W. SEGUIN, EDWARDS KING
Sous agent. Agent de ville.
27 RUE SPARKS, OTTAWA.

**E. A. LEPROHON**
ARCHITECTE
BUREAU : VICTORIA CHAMBERS
2ème étage, chambre No 9.
Résidence, 204 rue Daly, Ottawa.

**Hotel - Riendeau**
Tenu sur le plan Européen et Américain.
64 RUE ST GABRIEL, MONTREAL

Cet hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des prémisses de la saison, préparée par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure.
On trouvera constamment à cet établissement de première classe, des vins, et liqueurs cigares de choix. JOSEPH RIENDEAU, Propriétaire